

# Mise au Poing



**Le journal de SUD Education 22**

Janvier 2010

## SOMMAIRE

- Page 1 : *Edito*
- Page 2 : *Masterisation : précarisation et casse des statuts.*
- Page 3 : *Masterisation : refus collectif des stages*
- Page 4 : *Réforme des lycées.*
- Page 5 : *Evaluation des maîtres : préconisation de l'IGEN*
- Page 9 : *Non à la taxation des indemnités des accidenté-e-s du travail.  
Tou-te-s ensemble ou chacun-e contre tou-te-s ?*
- Page 10 : *Collège : une réforme cachée*
- Page 12 : *Bulletin d'adhésion*

### SUD EDUCATION 22

1 et 3A rue Zénaïde Fleuriot 22000 St Brieuc

Téléphone : 02 96 68 01 64 / 06 31 56 51 82

Télécopie : 02 96 61 96 79

sud-education22@wanadoo.fr

<http://sudeduc22.ouvaton.org>

## N'ACCEPTONS PLUS LE SACCAGE !

# P

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

**Refusons les heures supplémentaires !  
Refusons d'être les pions d'une destruction  
du service public !  
Refusons la formation bon marché et  
expéditive, formatée sur des critères de  
normalisation et d'uniformisation  
Refusons de travailler dans la mauvaise**

**conscience et la culpabilisation !**

**Exigeons le rétablissement des postes supprimés, le recrutement  
d'enseignants titulaires, le respect de nos statuts et la revalorisation de  
nos salaires et métiers, une autre réforme de la formation, des lycées et  
des collèges !**

**Face à cette  
réalité, Sud-  
éducation  
appelle à la  
rébellion**



## halte au virus DRH ... 1N1

une véritable pandémie :  
déjà 30 000 suppressions de postes en 2 ans  
16 000 nouvelles suppressions prévues pour septembre 2010



éducation  
**Sud 22**

Solidaires

**Un geste simple et efficace qui nous protège :**

## LA GRÈVE\*

\*valable aussi contre la grippe précaire

# MASTERISATION = PRECARISATION ET FIN DES STATUTS

## Masterisation :

- ↳ Précarisation
- ↳ Casse des statuts
- ↳ Insécurité de l'emploi



## MASTERISATION : Fabrique d'enseignants jetables

Etudiant/e/s, PE1, PLC1, M1... Vous qui avez comme projet de devenir enseignant/e/s... On vous vend le master comme le sésame de la revalorisation du métier d'enseignant. Grâce à lui (et à l'obtention du concours, tout de même) :

- vous êtes censés obtenir un salaire substantiellement plus important à l'entrée de carrière,
- vous allez monter en grade dans les échelons universitaires et être les heureux titulaires d'un bac + 5 !
- vous allez devenir employables sur le marché européen !

### Bac + 5 employables et jetables !

En cas d'échec au concours, votre diplôme fera de vous des spécialistes es éducation recrutables et jetables par le rectorat, voire directement par chaque établissement, pour des petits bouts de contrats éphémères et précaires (l'agence nationale du remplacement, mise en place cette année, est là pour ça...).

Ces contrats précaires, qui offrent à l'administration une gestion plus souple et des profs plus dociles, risquent fort de devenir la norme au sein de l'éducation nationale. D'année en année les places au concours seront de plus en plus réduites jusqu'à disparaître certainement un jour.

Censée vous apporter un diplôme universitaire réconfortant en cas d'échec aux concours, la masterisation est en réalité la pierre d'angle d'un dispositif idéologique qui va permettre le détricotage des statuts, la précarisation de la fonction publique, la déréglementation tant poursuivie par le gouvernement en place.

### Revalorisation ?

Le gouvernement vous promettait la revalorisation des salaires : la cinquième année (M2) ne sera plus rémunérée. On revalorise en supprimant une année entière de salaire ??

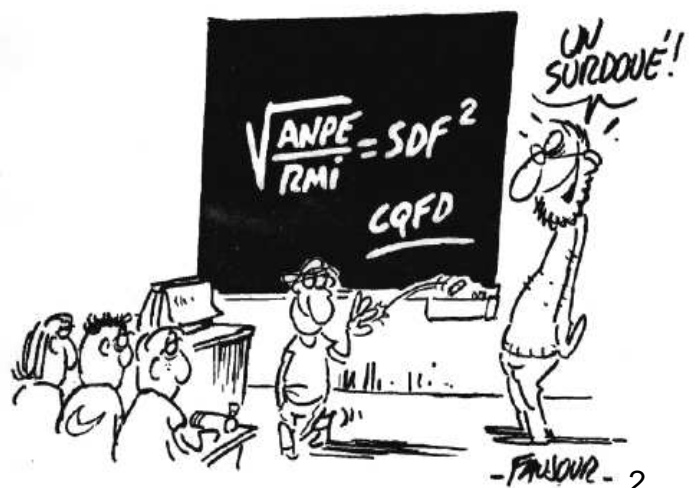
Et cela, si vous accédez au statut de fonctionnaire car en cas d'échec, les grilles de salaires applicables pour les contractuel/le/s seront bien inférieures à celles des titulaires.

Ajouter une année d'étude non rémunérée, alors que plus de la moitié des étudiant/e/s sont contraint/e/s de travailler pour financer leurs études (impossible en M2 au vue de la charge de travail : cours + stages + mémoires + préparation du concours !), c'est une sélection sociale inavouée, que ne saurait compenser le saupoudrage actuel des bourses.

**Vous serez la première génération d'enseignant/e/s à vous retrouver sur le terrain sans aucune formation rémunérée.**

Dans le premier degré, PE1, vous trouviez que l'organisation des deux jours de stages en responsabilité cette année était scandaleuse ? Mais il y a bien pire :

L'année prochaine celles et ceux qui auront au prix d'une année d'abnégation et de boulot intensif enfin obtenu le concours, seront lâchés dans les classes dans n'importe quelles conditions et pour toute l'année à la fin de laquelle seulement, s'ils ont survécu, ils seront titularisés. Les autres, c'est à dire la majorité d'entre vous, vont se retrouver en M2 à devoir re-préparer le concours qui d'ici là aura changé dans ses contenus, tout en préparant un mémoire de recherche et en assurant 108 heures de stages sur le terrain (à comparer avec les 500 heures actuelles).



**Comme il y aura de moins en moins de places au concours, il y aura de plus en plus de M2 non-titulaires qui auront un bac + 5 certes, mais pour quoi faire ? Le master ne servira qu'à une chose : gonfler les rangs de la précarité.**

Pendant que nous perdons notre énergie et notre créativité à aménager ce qui ne peut l'être, à trouver au Master des charmes qu'il n'a pas, le Ministère continue à supprimer les postes ; 25 000 déjà, 80 000 bientôt...

**Nous sommes bien trop dociles et acceptons l'inacceptable, aménageant des dispositifs qui ne visent que notre propre précarisation.**

Pour instaurer un nouveau rapport de force, pour restaurer une formation des enseignant/e/s digne de ce nom, nous vous invitons à vous mobiliser, à rejoindre les AG, à envisager toutes les formes d'action susceptibles d'infléchir la mise en place d'une réforme néfaste aux enseignant/e/s et aux élèves.

**Sud éducation réaffirme son opposition à ce projet. Il n'y a rien à négocier dans cette réforme dont l'issue est la précarisation, la fin des statuts, la flexibilité des personnels et la dégradation des conditions d'enseignement.**

## **MISE EN PLACE DE LA « MASTERISATION » : ORGANISONS LE REFUS COLLECTIF DES STAGES !**

La réforme de la formation des enseignant/e/s (masterisation) doit s'appliquer à la rentrée prochaine, mais le ministère en met en oeuvre dès maintenant des éléments, sous forme de « mesures transitoires ».

Il a publié le 20 août une circulaire concernant l'organisation des stages pour les étudiant/e/s de master préparant les concours. Elle prévoit :

### 1) Des stages d'observation et de pratique accompagnée :

« Les étudiants seront présents par binôme dans la classe d'un/e enseignant/e titulaire du second degré, d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur du premier degré ou seront placés auprès d'un/e documentaliste ou d'un conseiller principal d'éducation (C.P.E.) titulaires(...) »

### 2 - Des stages en responsabilité.

« L'étudiant/e prendra la responsabilité d'une classe d'école, de collège ou de lycée ou exercera les fonctions de documentaliste ou de C.P.E. dans un établissement. Ces stages, groupés ou filés n'excéderont pas 108 heures. Ils seront rémunérés à raison de 34,30 euros brut de l'heure, soit une rémunération nette d'environ 3000 euros pour un

stage de 108 heures.

Les stages rémunérés en responsabilité seront offerts aux étudiant/e/s inscrit/e/s aux concours de recrutement. Dans le premier degré et le second degré, ils pourront intervenir en particulier lorsque des enseignants suivent des formations. Dans le second degré, ils pourront aussi contribuer à enrichir l'offre d'enseignement.. »

### Et en 2009 2010? :

« Dès l'année universitaire 2009-2010, des stages d'observation ou de pratique accompagnée et des stages en responsabilité devront être proposés aux étudiant/e/s inscrit/e/s aux concours de recrutement et inscrits dans une formation de niveau master ou déjà titulaires d'un M1 ou d'un M2 (...) »

## **Ces dispositions sont inacceptables !**

Ces stages en eux-mêmes (en particulier les stages en responsabilité) vont pénaliser les étudiant/e/s qui auront plus de mal à mener de front leurs études, la préparation aux concours et leur travail pour financer leurs études. Ils vont venir remplacer des personnels formés (dont la pénurie a été sciemment créée par les suppressions de 40000 postes depuis 3 ans) par des étudiant/e/s non formés et vont ainsi pénaliser les élèves. Enfin, les accepter, c'est entériner l'idée que n'importe qui peut légitimement enseigner en responsabilité, puisque des étudiants le font, et justifier la suppression de l'année de

formation professionnelle qui est au centre de la réforme. Ces dispositions ne font que mettre en oeuvre la masterisation, qui signifie pour nous la casse de la formation professionnelle, un rallongement des études synonyme de tri social accru des étudiants (disparition de l'année de stage rémunérée après le concours), une concurrence entre enseignant/e/s à statuts et enseignant/e/s contractuel/le/s, et à terme la possible disparition des professeur/e/s fonctionnaires (recrutement au niveau master, sans concours).

**Sud Education appelle les équipes enseignantes à se réunir dans les établissements (écoles, collèges, lycées, IUFM, universités) pour organiser collectivement le refus de mettre en place ces stages : refus de la fonction de référent, motion en CA ou en conseil d'école, pétition à faire signer aux collègues...**

**Nous continuons à lutter pour obtenir le retrait de cette réforme dite « masterisation » et l'abrogation des décrets du 28 juillet 2009. La lutte contre la mise en place des stages dès cette année est une étape urgente et nécessaire. Sud Education s'adressera aux autres organisations syndicales pour les associer à cet appel.**

# Réforme des lycées: l'art de faire l'inverse de ce que l'on annonce.

*C'est une habitude de communication de notre gouvernement, dont le chef de file est d'ailleurs un grand spécialiste. On connaît tous son « travailler plus pour gagner plus », dont beaucoup peuvent évaluer la réalité aujourd'hui sur leurs fiches de paie... s'ils n'appartiennent pas aux 2,5 millions de chômeurs que compte actuellement notre pays. Seulement, on retient mieux des annonces télévisuelles qu'une lecture des textes et une analyse des faits. Il en va de même pour cette réforme du lycée: les faits ne collent pas aux effets d'annonces. Une petite explication de texte entre les paroles et la réalité est souvent nécessaire. SUD éducation 22 s'y colle pour vous, sur quelques points de cette réforme.*

Ce qu'ils disent vouloir faire	Ce qu'ils font
Permettre une meilleure orientation.	- Remise en cause du service public de l'orientation, suppression des postes de conseillers d'orientation psychologues, au profit d'une plateforme multimédia.
Rendre possible une réorientation au cours de la classe de première grâce à un tronc commun. Lutter contre les inégalités sociales au lycée.	- Constitution de classes réunissant des élèves de plusieurs séries donc possibilité d'augmenter les effectifs dans les disciplines de tronc commun. Pratique dans le cadre de la poursuite annoncée des suppressions de postes d'enseignant/e/s: encore près de 15000 l'an prochain! - Cela renforce le tri social en envoyant des élèves vers des filières non choisies.
Accompagnement personnalisé pour améliorer la réussite.	- Réduction des horaires disciplinaires. Stagnation des dédoublements, voire suppression de certains. Augmentation des effectifs possibles dans les classes d'enseignement de tronc commun. Toujours pratique pour coller aux suppressions de postes... - Aucune réflexion sur les contenus d'enseignements et les pratiques pédagogiques: de nouveaux programme de seconde devant être établis début 2010 pour la rentrée de septembre 2010! D'autre part, donner des outils pour réfléchir passe par le renforcement de matières comme l'Histoire ou la Philo, pas par leur absence de certaines filières ou par leur suppression. C'est dire l'intérêt porté au fond dans cette réforme! - L'accompagnement personnalisé viendra peut-être colmater ces nouvelles dégradations des enseignements et des conditions de travail des élèves. - Quel/le/s enseignant/e/s pour ces aides? Ceux qui perdent des heures d'enseignement? Dans quelles conditions? Avec combien d'élèves à suivre ?
Mettre l'accent sur l'apprentissage des langues.	- Aucun allègement des groupes de langues.
Valoriser et développer l'éducation artistique.	- Aucun moyen annoncé pour cela.
Créer des liens entre les entreprises avec une banque de stages en entreprises par lycées.	- Accélération de la mainmise des entreprises dans l'école, notamment en correspondance avec un bassin d'entreprises donné. Ceci va à l'encontre des valeurs du service public de l'éducation, qui n'a pas pour objectif de former des jeunes à un emploi spécialisé au service des entreprises locales.
Autonomie des établissements.	- Utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur et d'heures de dédoublements de façon autonome au sein de l'établissement. Cela va conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les disciplines, les enseignant/e/s et entre les établissements, en dehors de la considération des besoins des élèves.
Conseil pédagogique: évaluer les activités scolaires.	- Concentration des pouvoirs par les chefs d'établissements, hiérarchie pédagogique intermédiaire, disparition de la conception encore possible d'un travail en équipe et de la liberté pédagogique.

*Pour des informations plus complètes sur cette réforme, se référer au 6 pages « réforme du lycée » que vous trouverez sur notre site : <http://sudeduc22.ouvaton.org>*

# L'évaluation des maîtres : levier pour les progrès des élèves

Henry-Georges Richon, inspecteur général de l'Éducation nationale  
2 Décembre 2008

## Préconisations de l'IGEN sur l'évaluation/inspection des enseignants du 1er degré ou la culture du résultat, du mérite et de l'excellence (morceaux choisis).

### Texte original résumé

#### I- INTRODUCTION

Ces préconisations s'inscrivent dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et de la réforme de l'école primaire. Elles proposent trois objectifs principaux: la réduction de l'échec scolaire (Objectif national: diviser par trois le nombre d'élèves en situation d'échec lourd à la sortie de l'école primaire), la réduction des déterminismes sociaux et enfin l'amélioration de la place de la France (Objectif: rehausser la place de l'école française dans les comparaisons internationales). Elles mettent en avant la politique du ministre en direction des cadres avec de nouvelles rémunérations et de nouvelles perspectives de carrière.

#### II- ANALYSE

On passe de l'obligation de moyens et à la notion de gestion (années 70) à l'obligation de résultats et à la notion de pilotage (années 90) pour arriver aujourd'hui à l'obligation de performances et à la notion de gouvernance.

#### III- CONTEXTE

##### A- Contexte politique

Les demandes ministérielles prévoient une présence accrue sur le terrain, une forte impulsion des politiques nationales, un rythme d'inspection/évaluation biennuel.

L'évaluation individuelle des enseignants s'appuie sur les résultats obtenus par les élèves et les progrès réalisés, sur la prise en compte des conseils donnés, ainsi que sur le réinvestissement des formations suivies.

L'évaluation des équipes d'école débouche sur la rédaction d'un document de synthèse qui fixe les axes de progrès à prévoir, indique les moyens nécessaires pour y parvenir et formule des conclusions inscrites dans le projet d'école.

Une lettre de mission (destinée d'abord aux IA-IPR) met l'accent sur:

-Le pilotage pédagogique partagé: un soin particulier est apporté au suivi des évaluations nationales. En la matière, l'expertise des inspecteurs ne saurait se limiter à dresser des constats: les corps d'inspection ont le devoir de conseiller, voire de prescrire les "bonnes pratiques" et de proscrire celles qui font obstacle aux apprentissages.

la grandeur de la France...

et dire que tout cela part d'une bonne intention!!!

y'en a vraiment qu'on a de la chance. On les soigne bien pour qu'ils fassent leur boulot de kapo sans protester.

chère à Sarko...

le flicage! je veux voir qu'une tête, pas encore blonde et bien dégagée sur la nuque, mais ça devrait pas tarder.

tes élèves sont bons, t'es un bon prof, tes élèves sont mauvais, t'es un mauvais prof!

vous faites comme je dis et puis c'est tout, on vous demande pas de réfléchir ou de prendre des initiatives.

un peu de rééducation politico-pédagogique, ça peut pas faire de mal!

les résultats à ces évaluations sont LA vérité.

et où est passée la liberté pédagogique de l'équipe enseignante?

pour en finir avec le pédagogisme, dixit Darcos en 2008.

ou plutôt d'imposer le fameux retour aux fondamentaux: fermez vos gueules, écoutez, apprenez, récitez!

-Le management : l'inspecteur conçoit ses interventions directes auprès du personnel enseignant comme un acte de management de la ressource humaine et éducative de l'académie. L'avis de l'inspecteur peut être sollicité par l'autorité académique dans tous les grands actes de gestion des personnels: titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation"

comme dans la plus libérale des entreprises privées: pensons à France Télécom...

c'est moi le chef, vous êtes les sous-fiffres, gare à vous si vous n'obéissez pas!

obéit-il bien?

De fait, comme le montrent les remontées des collègues récemment inspectés, il semble bien que les deux critères uniques d'évaluation sont les résultats des élèves (et surtout aux évaluations nationales) et la mise en place de l'aide personnalisée en dehors du temps scolaire.

**B- Contexte technique**  
L'acte professionnel d'enseignement, observé à travers l'inspection, n'est pas le seul objet évaluable. Peuvent également être pris en compte les outils (les outils de travail des élèves, les résultats/progrès des élèves...), la carrière (la mobilité assumée par l'enseignant), l'investissement (l'engagement de l'enseignant dans l'école), l'engagement périscolaire de l'enseignant.

????????????????

accepte-t-il les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires?

**C- Contexte collectif**  
Compte tenu du caractère collectif de la responsabilité des enseignants, l'évaluation individuelle doit s'inscrire dans le cadre d'une évaluation d'école. Tout schéma de l'évaluation/inspection individuelle des enseignants doit prendre en compte ces paramètres collectifs.

**D- Contexte individuel**  
L'inspection individuelle est liée à la gestion de carrière par le biais de la note chiffrée sur 20. Sur une carrière, la note permet d'assurer un différentiel financier non négligeable entre les enseignants suivant leur mérite.

jusqu'à 35 000 €!!! en fonction de l'avancement au choix, grand-choix, mi-choix ou ancienneté. Messieurs les inspecteur-riche-s, n'hésitez pas/plus à utiliser la note comme moyen de pression voire de sanction contre les récalcitrant-e-s.

où l'on voit de nouveau apparaître...

les bonnes et les mauvaises écoles, mise en concurrence des écoles et des enseignants.

**IV- PRÉPARATION**  
**A- Connaissance de l'école**  
les ressources humaines (ancienneté, stabilité, compétences...), les résultats aux évaluations nationales CE1-CM2, les résultats au B2i et en langues vivantes, les taux de maintien, de redoublement et de retard.  
La priorité est donnée aux écoles dont les élèves connaissent des difficultés significatives.

la guerre est-elle déclarée?

voilà qui est clair!

les IEN se moquent vraiment de nous!

oh, les incompetents!

**B- Connaissance de l'inspecté**  
La lecture des rapports antérieurs permet, avant l'inspection, de cibler l'observation, d'évaluer la prise en compte des remarques antérieures, d'éviter de se faire "piéger".

ont-ils du temps de libre? En tout cas, pas nous!

Comment vais-je parvenir à le démolir?

**C- Connaissance de la séquence**  
L'inspection est un acte essentiel, mais souvent improvisé, une variable d'ajustement de l'emploi du temps de l'inspecteur, une compétence pluridisciplinaire difficile à assumer. La demande d'une semaine de préparations permet de disposer d'un vrai panel de préparations, de se donner le choix de la ou des

la confiance règne!



séquences, de mieux conseiller l'enseignant.

ou sanctionner?

### **V- MISE EN OEUVRE**

Dix compétences à développer, qui conditionnent les performances dont il est fait obligation à l'enseignant :

1. agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
2. maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
3. maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
4. concevoir et mettre en oeuvre son enseignement ;
5. organiser le travail de la classe ;
6. prendre en compte la diversité des élèves ;
7. évaluer les élèves ;
8. maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
9. travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
10. se former et innover.

(Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM, Arrêté du 19 décembre 2006, BO n° 1 du 4 janvier 2007)

les 10 Commandements pour être "performant-e"? Si vraiment ça pouvait être si simple...

qui dans les textes n'a pas l'obligation d'être fourni...

#### **A- Contrôle de conformité**

Par le registre d'appel, le cahier-journal, les documents d'appui aux remplaçants, le respect et l'avancement des programmes et des progressions, l'emploi du temps hebdomadaire et annuel, les cahiers des meilleurs élèves, le langage de l'enseignant.

idem...

enfin ils l'admettent!

et encore idem!

jackpot assuré pour les fayots!

ne serait-ce pas ça leur définition du "mérite"?

#### **B- Évaluation d'efficacité**

Elle renvoie à l'obligation de compétences et de performances du professionnel. Elle peut avoir lieu durant tous les temps de service de l'enseignant : classe ou aide personnalisée, et, pour les volontaires, stages de remise à niveau et accompagnement éducatif.

qui dans les textes n'ont pas l'obligation d'être fournis.

L'évaluation directe de l'efficacité du professionnel étant impossible, il convient d'utiliser un faisceau d'indices : "les indicateurs d'efficacité convergents" comprenant entre autres les dispositifs d'aide et de soutien, les cahiers des élèves en difficulté, les pratiques de maintien et de redoublement, la prise en compte des conseils antérieurs, les résultats de la classe aux évaluations nationales ou locales, le livret scolaire national, la contribution aux projets de circonscription et d'école, les modalités de communication avec les parents.

inspecteur de l'EN ou inspecteur de police?!!

encore et toujours...

### **VI- IMPLICATIONS**

#### **A- Articulation collectif / individuel**

Le canevas suivant pourrait être mis progressivement en oeuvre :

où l'on retrouve la notion de fayotage.

il est en effet obligatoire mais pas obligatoirement sous sa forme "nationale".

Année n:

- collecte d'informations sur l'école (dossier de présentation ; réunion avec l'équipe de circonscription) ;
- inspections individuelles de tous les enseignants de l'école ;
- réunion de bilan prospectif avec le conseil des maîtres ;
- rédaction d'un document de synthèse consensuel sur l'école (axes de progrès ; actions envisagées ; calendrier sur 2/4 ans ; inscription dans le projet d'école) ;
- rédaction et envoi des rapports individuels.

Année n + 2:

- réunion du conseil des maîtres (bilan intermédiaire du plan d'actions) préparée par l'équipe de circonscription ;
- entretiens individuels d'évaluation avec chacun des enseignants de l'école ;
- inspections individuelles selon demandes et/ou besoins (ex : T2, nouveaux arrivants, maîtres en difficulté, projets de carrière...).

Année n + 4:

- idem année n.

Tout cela sent l'EPEP à plein nez, où l'IEN aura un relais servile en la personne du directeur-riche, qui, fier de son nouveau statut de petit chef (demande réitérée de l'UNSA, de la CFDT et du Groupement de Défense des Idées des Directeurs) imposera à l'équipe enseignante les ordres du grand chef.

**B- Travail de l'équipe de circonscription**

Une réflexion nouvelle sur le rôle des conseillers pédagogiques débouchant sur des formations à l'intention des conseillers pédagogiques, un suivi sur le terrain par les conseillers pédagogiques de l'impact des formations des professeurs des écoles, l'analyse de la situation des écoles, la participation au conseil des maîtres.

en Pyrénées Atlantiques, ils sont envoyés en stage chez Total!

les CPD vont-ils devenir les hussards blancs de l'idéologie libérale?

le contrôle?

**C- Rédaction du rapport d'inspection**

Partie descriptive et prescriptive : reprendre les 20 indicateurs (8 indicateurs de conformité ; 12 indicateurs d'efficacité) et noter en regard des 20 indicateurs les progrès nécessaires en termes de bonnes pratiques à mettre en oeuvre ou de mauvaises pratiques à proscrire.

Partie conventionnelle: trois points essentiels et généraux, demandés à l'enseignant sous forme de synthèse à la fin de l'inspection et complétés à la lumière du document de synthèse "école", mise en place d'une convention d'objectifs (ou pacte de réussite) clairement explicitée dans le rapport, conseils de lecture, de formation ou de carrière, point de départ de l'évaluation suivante ou de l'entretien intermédiaire.

Partie collective: annexée à chaque rapport individuel.

Note: dans un premier temps, l'administrer en fonction du barème académique, dans un second temps, en laisser la maîtrise et l'affectation à l'inspecteur d'académie.

reproduit in extenso et à mettre bien sûr en résonance avec tout ce qui précède.





# Contre la mesure inique qui vise à taxer les indemnités des accidenté-e-s du travail

Il y a quelque chose d'obscène dans la mesure annoncée qui vise à taxer les indemnités des accidenté-e-s du travail. C'est s'en prendre aux salarié-e-s dans leur chair.

Alors que, subordonné-e-s à l'employeur, ils-elles viennent d'être brutalement vulnérabilisé-e-s par un accident survenu au travail.

Alors qu'ils-elles ne touchent déjà que 80% puis 60% du salaire journalier de base.

Alors qu'ils-elles sont frappé-e-s par les franchises médicales et les déremboursements.

Alors que, très souvent, leur avenir est devenu incertain du fait du handicap qu'ils-elles subissent.

La justice serait, au contraire, que les accidenté-e-s touchent davantage que la totalité de leur salaire, à titre de réparation.

Ne pas imposer jusque-là les indemnités journalières des accidenté-e-s du travail n'était qu'une frêle compensation. La supprimer serait scandaleux. D'autant que le total des accidents du travail vient d'augmenter de 0,4 % depuis 2 ans. Et que les suicides à cause du travail, et pas seulement à France Télécom, ne sont pas reconnus légalement comme des accidents.

Il faudrait aller exactement dans la voie inverse et mieux prévenir, protéger, réparer les accidents et les victimes. Car il y a 2 mort-e-s par jour au travail dans le seul secteur privé, 16 % de plus entre 2006 et 2008. On dénombre 720 150 accidents du travail avec arrêt par an, 46 436 accidents avec incapacité permanente, 37 millions de journées d'indemnisation AT. Les rapports officiels reconnaissent, d'autre part, que le chiffre de 43 832 maladies professionnelles, avec 8,7 millions de journées d'IT, est largement

sous-déclaré. Ce sont des chiffres? Non, ce sont des vies. Des dizaines de milliers de vie que l'organisation du travail brise.

Nous appelons à la mobilisation pour réagir, alerter, rassembler tous celles et ceux qui sont scandalisé-e-s, de façon à faire reculer, catégoriquement, cette mesure inique, intolérable, inhumaine.

En 2007, 622 salarié-e-s ont péri dans un accident du travail, presque deux par jour. Sur les 720 150 accidents avec arrêts enregistrés, 46 426 ont entraîné une incapacité permanente. La plupart des accidents proviennent des métiers d'exécution.

Vendredi 13 novembre, l'amendement visant à soumettre à l'impôt sur le revenu les indemnités journalières versées aux victimes d'accident du travail a finalement été adopté à



l'Assemblée Nationale. Une mesure proposée par le président du groupe UMP, Jean-François Copé, avec le soutien du président de la République, du premier ministre, du ministre du budget. Une mesure injuste, inacceptable, obscène, votée « au nom de l'équité » !

Elle rapportera 150 millions d'euros. La défiscalisation des heures supplémentaires en coûte 4 milliards. Les niches fiscales exonèrent 70 milliards d'euros. Sur les 11 milliards d'euros par an de réduction d'impôt décidés par le gouvernement, 70 % profitent aux 20 % des foyers les plus aisés.

Après les suicides à France Telecom et ailleurs, voici la réponse du gouvernement aux salarié-e-s qui subissent des conditions de travail toujours plus dégradées.

**Par notre protestation collective, il faut empêcher l'application de ce texte. Les accidenté-e-s du travail sont les premières victimes de l'organisation du travail. Les privilèges fiscaux sont ailleurs ! Contre cette « France de demain » façon Nicolas Sarkozy, qui s'en prend systématiquement aux plus vulnérables, il est temps d'agir. Et de gagner.**

## TOU-TE-S ENSEMBLE, OU CHACUN-E CONTRE TOU-TE-S ?

Plus personne ne croit que les journées de grève et de manifestation, isolées, sans perspective, et de surcroît catégorielles, peuvent avoir quelque influence sur les politiques libérales décidées par le gouvernement.

Seuls quelques responsables syndicaux essaient encore de convaincre que ces stratégies sont au service des travailleurs. Les journées des 26 mai et 13 juin derniers

ont tué la mobilisation exceptionnelle de janvier et mars. Et on continue sur les mêmes modèles, à appeler à venir grossir les rangs de manifestations, à se mettre en grève... sans autre but que celui-là.

Après le 24 novembre, rendez-vous en janvier? Ce ne sont pas les travailleurs/ses qui ont besoin de ces mobilisations, de ces journées de grève sans lendemain,

mais certaines organisations syndicales qui s'appuient sur ces journées pour être reçues par les gouvernements, les entreprises, et cherchent à négocier les quelques miettes que le patronat ou les dirigeants voudront bien lâcher. Il n'y a guère de stratégie de lutte dans ces pratiques. Il s'agit d'accompagner les contre-réformes, de les aménager, au mieux. Et de trahir la base militante qui pense que seul un syndicalisme de lutte peut changer la donne.

Nous sommes nombreux/ses à estimer que les conséquences de l'échec du mouvement de grève de 2003 n'ont pas été tirées. Les convergences interprofessionnelles

nécessaires ont été freinées, le mouvement devant rester sous contrôle des organisations responsables. Ces

stratégies syndicales de certaines organisations sont donc à dénoncer.

Il nous faut repenser les questions centrales: que voulons-nous faire ? Pas de grève d'un jour, c'est sûr. Mais qui partirait aujourd'hui pour une grève générale illimitée ? Attendrons nous qu'un secteur parte en grève générale pour nous y agréger ? Et, dans l'hypothèse d'une grève générale forte, que demanderons-nous ? Nous assiérons-nous à la table des négociations ?

Souvenons-nous que la grève est un moyen de lutte, de blocage, qui permet la réflexion collective et les convergences, et qui ne doit s'interrompre qu'une fois les exigences des travailleurs entendues et satisfaites.

La lutte syndicale, ce n'est pas suivre le syndicat, et déléguer aux représentants syndicaux la responsabilité de négocier ou lutter. Notre syndicalisme est un syndicalisme de luttes. Et cette lutte appartient à celles et ceux qui la font — ce n'est pas un vain slogan. Continuerons-nous à manifester de temps en temps ? Ou bien ne ferons nous rien, à défaut d'un mouvement de grève générale que nous appelons de nos vœux, mais que nous ne construisons pas, espérant que d'autres le feront ? Ou bien déciderons-nous que la priorité est de nous former, d'agir collectivement, de militer en faveur d'un syndicalisme de lutte des classes ?

Attendons-nous d'un syndicat qu'il se contente de veiller à nos intérêts personnels ? Ou estimons-nous que le syndicalisme doit aussi porter l'exigence de transformation sociale? Quid d'une autre école, d'une autre société ?

Nous connaissons le scénario dans l'Education nationale : précarisation, contrôle accru, renforcement hiérarchique, mise en concurrence, rentabilité des investissements et obligation de résultats...

A terme, le service public fera place à des établissements sous contrat (d'objectifs), autonomes, pilotés selon les mêmes logiques managériales que celles qui sont menées à France Télécom ou à La Poste...

Soyons clairs: le dogme libéral survivra tant que nous ne nous y opposerons pas de manière frontale et collective. Aussi, soit nous faisons vraiment quelque chose, soit nous considérons que c'est inutile et en acceptons les conséquences à tous les niveaux de notre vie.

Tous ensemble ou chacun contre tous. Le temps du choix entre accompagner et lutter est là. Aussi, l'implication de chacun de nous dans la formation syndicale, dans la participation

# Crève générale



## Grippe syndicale !

collective aux prises de décisions, dans la lutte sur le terrain, dans la réflexion sur les perspectives d'action, est nécessaire. C'est ce que nous nous efforçons de construire à SUD Education.

C'est parce qu'à Sud Education nous pensons que des dirigeants syndicaux, pour asseoir leur influence, trahissent leur base que nous voulons un autre fonctionnement qui ne peut se réaliser que si chacun comprend qu'il est acteur des événements, que toutes les questions posées méritent d'être débattues au sein d'assemblées générales. Et dans le cadre de Solidaires, nous essayons de tisser les relations interprofessionnelles indispensables pour que les choses changent — c'était le sens de notre appel à manifester le 24 novembre avec les postiers, et à tenir ensuite une AG. C'est ce syndicalisme qu'il faut renforcer, pour une convergence des luttes qui permette de faire place à cet autre monde que nous souhaitons.

# COLLEGE : UNE REFORME CACHEE...

Le chantier de la réforme du lycée a permis aux personnels, aux élèves et à leurs parents de comprendre ce qui se tramait et d'intervenir pour manifester leur refus d'une réforme qui, tout en sacrifiant les formations, préparait des suppressions de postes et une dégradation des conditions de travail inouïes. Travail à poursuivre et amplifier, car la version présentée par Luc Chatel n'est pas

acceptable. Mais au collège ? Il ne se passerait rien au collège ? Disons simplement que la stratégie de réforme est autre. Ici, pas d'effet d'annonce, pas de grand chantier, de prétendues concertations et auditions... mais une série de mesures qui s'enchaînent, sans déclencher de tollé général. Et pourtant... Retour sur un processus de transformation déterminée, de 2005 à 2009.

1) 2005: une loi d'orientation paraît. Au centre, l'idée d'un socle commun de connaissances et de compétences est avancée. En perspective, un livret que l'élève devra valider au terme de sa scolarité obligatoire. De cette loi découle toutes les transformations que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons alors dénoncé ce socle minimal, à l'opposé d'une école ambitieuse et émancipatrice. Rappelons que la notion même de compétence ne va pas de soi, qu'elle est parfois assimilée à celle de performance, et que son articulation avec les savoirs disciplinaires et la construction d'une culture ne va pas sans poser problème. Mais, foin de débat, car cette notion, que l'on trouve sous la plume de chercheurs en sciences de l'éducation comme sous celle, plus dangereuse, des idéologues libéraux, doit servir à restreindre le champ du service public d'éducation et supprimer des postes.



2) Cette logique du socle détermine l'évolution des programmes. Des formations (hors temps de travail, très souvent) ont été proposées aux enseignants. Les IPR ont eu bien du mal à calmer le mécontentement des enseignants face à cette application insensée d'une disposition mal pensée (critères du socle mal définis, ou impossible à évaluer, évolutions des programmes en dépit du bon sens, etc).

3) La nouvelle épreuve du brevet qui en découle est, elle aussi, conçue n'importe comment: niveau A2 exigible en langue vivante étrangère devenant éliminatoire, validation d'un B2i qui pose question, introduction d'une note de vie scolaire que tous dénonçaient (enseignants, chefs d'établissements, associations de parents d'élèves...). Et, dorénavant, validation, pour l'année de 4e en 2009-2010, du livret de compétences ainsi qu'expérimentation de l'évaluation pour le DNB en Histoire des arts. Ces deux derniers points méritent quelques explications, et qu'on mesure les effets qu'ils auront sur nos pratiques et nos conditions de travail. Le livret de compétences, d'abord. Son obtention sera obligatoire à l'issue de la troisième pour valider le DNB. Il comprend 7 champs de compétences à valider (certaines étant d'une ineptie flagrante): il est un véritable registre des performances mesurées par les enseignants dans les diverses pratiques scolaires des élèves. Cette validation centrée sur les performances individuelles fait-elle sens? Constitue-t-elle vraiment l'alternative désirée à la note chiffrée? L'individualisation à tout prix est-elle souhaitable? Et quelle place pour le travail collaboratif, la solidarité? Du côté des enseignant/e/s, les IPR ne sont pas d'un

grand secours: Trouvez vos solutions! Exprimez votre créativité ! Travaillez en équipe ! Ceci en plus de votre charge de travail, évidemment.

L'histoires des arts, enfin : pourquoi cette préoccupation soudaine? Serait-ce l'expression de la volonté de rehausser la culture générale des élèves ? Ou ne serait-ce pas la suite logique de casse des

disciplines artistiques, qui se voient progressivement privées de leur dimension pratique (confiée à des intervenants extérieurs lors de l'accompagnement éducatif) et théorique (l'enseignement étant partagés entre les collègues de la « culture humaniste »). D'ailleurs, cette année,

l'expérimentation d'une épreuve « Histoire des Arts » au DNB se fait dans tous les établissements... sans programme (les nouveaux programmes ne s'appliqueront en 3e qu'en 2012), sans moyen dans les DGH, sans cadrage. La solution? L'engagement volontaire des collègues dans des projets, rétribués en heures sup' ! Le travail en projet, au croisement des expériences des enseignants...

Cette idée est séduisante... mais elle est ici dévoyée. Car la carotte cache mal le bâton: l'explosion des heures sup', la suppression de postes, l'augmentation statutaire du temps de travail. Sommes-nous prêts à accepter cela?

4) C'est cette même dynamique qui a présidé à l'instauration de l'accompagnement éducatif dans les collèges. Parfois inclus dans le temps de travail, il va progressivement n'être financé que par des HSE. Que les collègues accepteront, par la force des choses? Non! Des dispositifs de projets, d'accompagnement ont été menés dans des établissements expérimentaux, en étant intégrés au service des enseignants (2 à 3 heures sur les 18). Nous revendiquons le travail en projet, la collaboration des élèves... IDD, parcours diversifiés ont parfois été l'occasion de ce type de travail. Mais pas en heures sup' ! Imposons nos conditions pour travailler ensemble ! SUD Education 22 appelle donc les collègues:

- à continuer de refuser la note de vie scolaire,
- à refuser de travailler en heures supplémentaires,
- à s'opposer aux différentes mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt des élèves et des personnels,
- à tenir des réunions d'information syndicale pour discuter et définir une stratégie collective.

**ADHÉRER A SUD ÉDUCATION POUR LUI DONNER LES MOYENS D'AGIR**

NOM : ..... Prénom : ..... Age : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tel : .....

E-mail : ..... Voulez vous être inscrit-e :

 sur la liste de discussion interne (où circulent tous les échanges et débats, ce qui fait de nombreux mails!) sur la liste adhérent-e-s (où sont diffusées les principales informations)**Situation professionnelle**

Corps : ..... Fonction : .....

Discipline : ..... Type de poste (TZR , ZIL.....) .....

Temps complet  Temps partiel  Quotité : .....% Retraité-e Disponibilité  Congé  ..... Type : ..... Sans poste **Établissement d'exercice**

Type (école, collège, lycée, LP ....) et nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tel : .....

Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres syndiqué-e-s de votre secteur : Oui  Non 

J'autorise Sud Éducation 22 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06. 01. 78 informatique et liberté. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation 22

Date : .....

Signature :

Montant de la cotisation annuelle : .....€ payé par chèque en 1 fois  2 fois   
 3 fois  + de 3 fois   
 payé par prélèvement automatique

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques des maintenant. Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin.

**Chèque(s) à joindre avec date(s) d'encaissement au dos à l'ordre de**

Sud Éducation 22 1-3 A rue Zénaïde Feuriot 2000 Saint Brieuc

Tel : 02 96 68 01 64

sud-education22@wanadoo.fr

<http://sudeducation22.ouvaton.org>

Pour faciliter la trésorerie du syndicat (et la votre !), vous pouvez également payer par prélèvement sur votre compte. Il vous suffit de remplir l'autorisation de prélèvement et d'y joindre impérativement un RIB ou RIP. Le prélèvement sera effectué sur 8 mois.

Salaire mensuel	Cotisation annuelle	Taux
Minimum	20	
+ de 750	27	
+ de 900	45	4,74 %
+ de 1000	54	5,14 %
+ de 1200	75	6,00 %
+ de 1300	88,5	6,56 %
+ de 1400	102	7,03 %
+ de 1500	117	7,55 %
+ de 1600	135	8,18 %
+ de 1700	153	8,74 %
+ de 1800	174	9,41 %
+ de 1900	192	9,85 %
+ de 2000	230	11,24 %
+ de 2100	251	11,70 %
+ de 2200	273	12,16 %
+ de 2300	295	12,57 %
+ de 2400	317	12,96 %
+ de 2500	340	13,35 %
+ de 2600	366	13,83 %
+ de 2700	391	14,24 %
+ de 2800	418	14,68 %
+ de 2900	445	15,10 %
+ de 3000	473	15,52 %
+ de 3100	503	15,98 %
+ de 3200	532	16,38 %
+ de 3300	563	16,82 %
+ de 3400	595	17,26 %
+ de 3500	628	17,70 %
+ de 3600	calcul	18,30 %

**Si vous n'avez pas payé d'impôt sur les revenus 2008, vous pouvez minorer de 66% le montant de votre adhésion.**



**Vous trouverez l'autorisation de prélèvement sur notre site dans la rubrique infos pratiques – Bulletin d'adhésion**